

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHÔNE-CRUSSOL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 MARS 2007

L'an deux mil sept, le 28 mars à dix-huit heures,

Le Conseil Communautaire de la communauté de communes « Rhône-Crussol » s'est réuni en section ordinaire à Saint-Péray, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ARNAUD

Étaient présents :

Titulaires :

M. ARNAUD, M. BERNAUD, M. BLACHE, M. DARNAUD, M. JOUVET, M. LASBROAS, M. GAILLARD, Mme MALAVIELLE, M. JAECK, M. GARNIER, M. MAURICE, M. LAROUX, M. LETANG, M. DAYET, M. COURBIS Laurent.

Suppléants :

M. GOUNON, Mme CHAUSSINAND, M. PEREZ, Mme CORNUT-CHAUVINC, M. HERAUD, M. RODRIGUEZ, M. CHEVALIER, M. COURBIS Joël, Mme DEYRES Marcelle, M. POMMARET Patrice, M. DUPIN Jean-Paul.

Étaient absents excusés :

Titulaires :

Mme GAUCHER, M. CREMILLIEUX, M. AUDRAS, M. ROUX-SERRET, M. CHANTRE, Mme BUFFAT.

Suppléants :

M. ROMANET, Mme MALLET, M. MIENVILLE, M. PEREZ, Mme ROUX, M. DUPRE, Mme JOUANNY, M. REYMOND, M. COTTE.

Madame GAUCHER, Messieurs CREMILLIEUX, AUDRAS, ROUX-SERRET, CHANTRE et Madame BUFFAT, membres titulaires, étant absents excusés, Madame CHAUSSINAND, Monsieur GOUNON, Mesdames CORNUT-CHAUVINC, DEVISE, Messieurs POMMARET et DUPIN, membres suppléants ont pris place autour de la table afin de prendre part aux votes.

Monsieur Daniel BLACHE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 FEVRIER 2007

A l'unanimité

N° 2 – COMPTES DE GESTION 2006

Rapporteur : Monsieur G.GARNIER, Vice-président délégué au personnel et aux finances

DELIBERATION N°07-2007 : Comptes de gestion 2006 – Budget principal

Monsieur Gilbert GARNIER, Vice-président délégué au personnel et aux finances expose.

Après présentation du compte de gestion du Receveur Municipal, il est proposé son approbation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 21 voix pour (unanimité) :

Approuve le compte de gestion du budget principal dont les valeurs sont identiques à celles indiquées dans le compte administratif de Monsieur le Président.

DELIBERATION N°08-2007 : Comptes de gestion 2006 – Budget annexe service d’assainissement en affermage

Monsieur Gilbert GARNIER, Vice-président délégué au personnel et aux finances expose.

Après présentation du compte de gestion du Receveur Municipal, il est proposé son approbation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 21 voix pour (unanimité) :

Approuve le compte de gestion du budget annexe service d’assainissement en affermage dont les valeurs sont identiques à celles indiquées dans le compte administratif de Monsieur le Président.

DELIBERATION N°09-2007 : Comptes de gestion 2006 – Budget annexe service d’assainissement en régie

Monsieur Gilbert GARNIER, Vice-président délégué au personnel et aux finances expose.

Après présentation du compte de gestion du Receveur Municipal, il est proposé son approbation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 21 voix pour (unanimité) :

Approuve le compte de gestion du budget annexe service d’assainissement en régie dont les valeurs sont identiques à celles indiquées dans le compte administratif de Monsieur le Président.

DELIBERATION N°10-2007 : Comptes de gestion 2006 – Budget annexe service d’assainissement de la STEP

Monsieur Gilbert GARNIER, Vice-président délégué au personnel et aux finances expose.

Après présentation du compte de gestion du Receveur Municipal, il est proposé son approbation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 21 voix pour (unanimité) :

Approuve le compte de gestion du budget annexe service d'assainissement de la STEP dont les valeurs sont identiques à celles indiquées dans le compte administratif de Monsieur le Président.

N° 3 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2006 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Monsieur G.GARNIER, Vice-président délégué au personnel et aux finances

DELIBERATION N°11-2007 : Comptes administratifs 2006 – Budget principal

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M.GARNIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006, dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte par 19 voix pour et 1 abstention de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		412 003,64		276 226,35		688 229,99
Résultats exercice	4 671 634,35	6 211 925,09	2 842 518,57	2 279 355,64	7 514 152,92	8 491 280,73
Totaux	4 671 634,35	6 623 928,73	2 842 518,57	2 555 581,99	7 514 152,92	9 179 510,72
Résultats de clôture		1 952 294,38	286 936,58			1 665 357,80

Besoin de financement	286 936,58
Excédent de financement	

Restes à réaliser	1 666 354,00	1 076 193,00
Besoin de financement	590 161,00	
Excédent de financement		

Besoin total de financement	877 097,58
Excédent total de financement	

2) Considérant l'excédent de fonctionnement,
décide d'affecter la somme de

1 600 000,00	au compte 1068 investissement
352 294,38	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°12-2007 : Comptes administratifs 2006 – Budget assainissement service affermé

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M.GARNIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006, dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte par 19 voix pour et 1 abstention de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		606 132,86	1 008 703,24		1 008 703,24	606 132,86
Résultats exercice	1 262 497,60	979 222,89	627 184,70	1 976 223,67	1 889 682,30	2 955 446,56
Totaux	1 262 497,60	1 585 355,75	1 635 887,94	1 976 223,67	2 898 385,54	3 561 579,42

Résultats de clôture		322 858,15		340 335,73		663 193,88
----------------------	--	------------	--	------------	--	------------

-	Besoin de financement
340 335,73	Excédent de financement

<i>Restes à réaliser</i>		
--------------------------	--	--

525 141,00	69 000,00	<i>Restes à réaliser</i>
		Besoin de financement
456 141,00		Excédent de financement

115 805,27	Besoin total de financement
	Excédent total de financement

- 2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

120 000,00	au compte 1068 investissement
202 858,15	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

- 3) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 4) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- 5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°13-2007 : Comptes administratifs 2006 – Budget assainissement service en régie

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M.GARNIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006, dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte par 19 voix pour et 1 abstention de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		255 979,22		108 696,94		364 676,16
Résultats exercice	522 922,28	425 319,23	580 308,43	589 185,48	1 103 230,71	1 014 504,71
Totaux	522 922,28	681 298,45	580 308,43	697 882,42	1 103 230,71	1 379 180,87

Résultats de clôture		158 376,17		117 573,99		275 950,16
----------------------	--	------------	--	------------	--	------------

-	Besoin de financement
117 573,99	Excédent de financement

<i>Restes à réaliser</i>			198 400,00	17 232,00	<i>Restes à réaliser</i>
			181 168,00		Besoin de financement
					Excédent de financement

63 594,01	Besoin total de financement
	Excédent total de financement

- 2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

100 000,00	au compte 1068 investissement
58 376,17	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

- 3) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 4) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- 5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°14-2007 : Comptes administratifs 2006 – Budget assainissement service de la STEP

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M.GARNIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006, dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte par 19 voix pour et 1 abstention de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	387 414,11		122 092,38		509 506,49	-
Résultats exercice	746 175,41	1 515 874,78	177 621,24	125 310,62	923 796,65	1 641 185,40
Totaux	1 133 589,52	1 515 874,78	299 713,62	125 310,62	1 433 303,14	1 641 185,40
Résultats de clôture		382 285,26	174 403,00			207 882,26
			174 403,00		Besoin de financement	
					Excédent de financement	
<i>Restes à réaliser</i>					<i>Restes à réaliser</i>	
					Besoin de financement	
					Excédent de financement	
			174 403,00		Besoin total de financement	
					Excédent total de financement	
			200 000,00		au compte 1068 investissement	
			182 285,26		au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	

2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

3) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 4 – ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2006

Rapporteur : Monsieur G.GARNIER, Vice-président délégué au personnel et aux finances

DELIBERATION N°15-2007 :

Monsieur Gilbert GARNIER, Vice-président délégué au personnel et aux finances expose.

Vu l'avis de la commission Finances et Travaux, du mercredi 14 mars 2007

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 21 voix pour (unanimité) :

- adopte l'état des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2006, lequel ne comporte aucune réalisation,
- précise que cet état sera annexé au compte administratif 2006, du budget principal

N° 5 – TAUX DE FISCALITE 2007

Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président

DELIBERATION N°16-2007 :

- Vu les délibérations instaurant la taxe professionnelle unique et les taxes additionnelles,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du 7 février 2007,
- Vu le budget,
- Vu la commission finances et personnel réunie le 14 mars 2007,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 21 voix pour (unanimité) :

- décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale qui sont donc fixés comme suit pour 2007 :
 - TPU : 15,09%
 - TH : 0,338%
 - TFB : 0,389 %
 - TFNB : 1,560 %

N° 6 – BUDGETS 2007

Rapporteur : Monsieur G.GARNIER, Vice-président délégué au personnel et aux finances

→ BUDGET PRIMITIF 2007

En ce qui concerne la section d'investissement, Monsieur DAYET demande sur quoi porte l'inscription budgétaire des bords du Rhône et signale que des subventions peuvent être obtenues au titre de l'aménagement du Rhône moyen.

Le Président rappelle qu'il s'agit uniquement des études relatives au projet élaboré dans le cadre du CDRA, un projet estimé à environ 4 M€ à ce jour, sur lequel la communauté ne s'engagera que lorsque le plan de financement sera bouclé.

Par ailleurs, Monsieur DAYET souhaite signaler, dans le cadre de l'inscription budgétaire prévue pour la création d'un centre nautique, qu'il sera nécessaire de réfléchir à l'accessibilité de cet équipement pour les habitants des communes plus « excentrées ».

Le Président indique qu'à l'heure actuelle, on ne fait que lancer la réflexion pour l'avenir, l'inscription budgétaire étant sans commune mesure avec le coût d'un tel équipement, et que les problématiques de desserte devront être prises en considération.

Monsieur LASBROAS signale que la localisation retenue étant le secteur des Guérets à Saint-Péray, sans délai, une déclaration d'utilité publique doit être mise en œuvre pour l'acquisition des terrains.

Sur les travaux de voirie, Monsieur ARNAUD rappelle qu'il y a deux sortes de travaux ; d'une part pour la voirie « communautaire », d'autre part pour les voiries propres à chaque commune dans le cadre de leur « droit de tirage ». A ce titre, si l'enveloppe affectée (qui est prélevée sur l'attribution de compensation) n'était pas suffisante, il est possible de l'abonder par un fonds de concours versé par la commune à la CCRC.

DELIBERATION N°17-2007 :

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 7 février 2007
- Vu l'avis de la commission finances et personnel réunie le 14 mars 2007

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 20 voix pour et 1 abstention :

- adopte le budget primitif 2007 qui se résume ainsi :
 - Section de fonctionnement
équilibrée en dépenses et en recettes à 6 485 503 €
 - Section d'investissement
équilibrée en dépenses et en recettes à 5 624 645 €
- précise que le budget est voté :
 - par chapitres en fonctionnement
 - par chapitres et opérations en investissement

→ BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT SERVICE EN AFFERMAGE

Monsieur DAYET s'étonne que le service du SPANC ne figure pas dans les budgets.

Monsieur ARNAUD et Monsieur LETANG indiquent que pour le moment, compte tenu des effectifs, la priorité de la communauté est de faire des réseaux séparatifs pour que l'essentiel du territoire soit desservi. L'assainissement autonome ne pose pas de problème majeur ; en toute hypothèse, les contrôles ne doivent être faits qu'avant 2012. Ce laps de temps permet donc de bénéficier de l'expérience (positive ou négative) des structures qui ont déjà créé ce service.

DELIBERATION N°18-2007 :

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 7 février 2007
- Vu l'avis de la commission finances et personnel réunie le 14 mars 2007

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 20 voix pour et 1 abstention :

- adopte le budget annexe d'assainissement service en affermage 2007 qui se résume ainsi :
 - Section de fonctionnement
équilibrée en dépenses et en recettes à 593 858 €
 - Section d'investissement
équilibrée en dépenses et en recettes à 1 788 000 €
- précise que le budget est voté par chapitres

→ BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT SERVICE EN REGIE

DELIBERATION N°19-2007 :

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 7 février 2007

- Vu l'avis de la commission finances et personnel réunie le 14 mars 2007

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 20 voix pour et 1 abstention :

- adopte le budget annexe d'assainissement service en régie 2007 qui se résume ainsi :
 - Section de fonctionnement
équilibrée en dépenses et en recettes à 282 378 €
 - Section d'investissement
équilibrée en dépenses et en recettes à 692 402 €
- précise que le budget est voté par chapitres

→ BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT SERVICE DE LA STEP

DELIBERATION N°20-2007 :

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 7 février 2007
- Vu l'avis de la commission finances et personnel réunie le 14 mars 2007

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 20 voix pour et 1 abstention :

- adopte le budget annexe d'assainissement service de la STEP 2007 qui se résume ainsi :
 - Section de fonctionnement
équilibrée en dépenses et en recettes à 1 139 285 €
 - Section d'investissement
équilibrée en dépenses et en recettes à 489 285 €
- précise que le budget est voté par chapitres

N° 7 – TABLEAU DU PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur G.GARNIER, Vice-président délégué au personnel et aux finances

DELIBERATION N°21-2007 :

Monsieur Gilbert GARNIER, Vice-président délégué au personnel et aux finances expose.

- Vu l'avis de la commission finances et personnel réunie le 14 mars 2007

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 21 voix pour (unanimité) :

- décide de créer deux postes de C.A.E. (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour le service voirie-nettoyage, et autorise Monsieur le Président à signer les conventions à passer avec l'Etat,
- adopte le tableau des effectifs 2007 qui sera annexé au budget.

N° 8 – SUBVENTION A L’OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur JP.LASBROAS, Vice-président délégué à l’économie et à l’aménagement du territoire

Monsieur LASBROAS rappelle que la hausse de la contribution sur les 3 ans s’explique par l’arrivée à terme des contrats aidés du personnel de l’Office de Tourisme.

DELIBERATION N°22-2007 :

Monsieur LASBROAS, Vice-président délégué à l’économie et l’aménagement du territoire expose.

- Vu le budget

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 21 voix pour (unanimité) :

- décide d’allouer une subvention de 40 445 € à l’Office de Tourisme
- précise que cette subvention sera imputée à l’article 6574 fonction 95 sur lequel les crédits inscrits sont suffisants.

N° 9 – SUBVENTION A L’OMC POUR LA FETE DE CRUSSOL

Rapporteur : Monsieur JP.LASBROAS, Vice-président délégué à l’économie et à l’aménagement du territoire

DELIBERATION N°23-2007 :

Monsieur LASBROAS, Vice-président délégué à l’économie et l’aménagement du territoire expose.

- Vu le budget

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 21 voix pour (unanimité) :

- décide d’allouer une subvention de 35 000 € à l’OMC de Guilhaud-Granges pour l’organisation de la fête de Crussol
- précise que cette subvention sera imputée à l’article 6574 fonction 324 sur lequel les crédits inscrits sont suffisants.

N° 10 – SUBVENTION AU GROUPEMENT DE LUTTE CONTRE LES FLEAUX ATMOSPHERIQUES

Rapporteur : Monsieur G.GARNIER, Vice-président délégué au personnel et aux finances

Monsieur JOUVET demande si l’action de l’association est réellement efficace et constate que la subvention proposée lui paraît largement supérieure à celle précédemment allouée par les communes.

Il est indiqué que les avis sont effectivement partagés sur l’efficacité des tirs de fusées, certains étant persuadés du résultat, d’autres du contraire.

Quant au montant, il correspond à ce que donnent aujourd’hui l’ensemble des communes (de la CCRC et au-delà).

DELIBERATION N°24-2007 :

Monsieur Gilbert GARNIER, Vice-président délégué au personnel et aux finances expose.

Le groupement de lutte contre les fléaux atmosphériques assure une activité de prévention et de protection du secteur viticole en particulier, en lançant des fusées afin d'éloigner les orages de grêle.

Considérant que le secteur viticole fait parti des compétences de la communauté de communes,

Considérant que l'activité de l'association concerne l'ensemble des communes membres de Rhône-Crussol,

Vu le budget,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 21 voix pour (unanimité) :

- décide d'allouer une subvention de 1 500 € au « groupement de lutte contre les fléaux atmosphériques »,
- précise que cette subvention sera imputée à l'article 6574 fonction 92, sur lequel les crédits sont suffisants

N° 11 – MARCHÉ PUBLIC TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT REALISATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES – CHEMIN DES CAMPANULES A CORNAS

Rapporteur : Monsieur M.LETANG, Vice-président délégué à la voirie et à l'environnement

DELIBERATION N°25-2007 :

Monsieur LETANG vice-président délégué à la voirie expose.

En application du Code des marchés Publics, il est proposé au conseil communautaire de passer une procédure de marché public pour les travaux d'assainissement réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales chemin des Campanules à Cornas.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 267 522,68 € HT (tranche ferme : 169 592,57 € et tranche conditionnelle 97 930.11 € HT) soit 319 957,12 € TTC suivant estimatif du maître d'œuvre Poyry Environnement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 21 voix pour (unanimité) :

Article 1 : approuve la passation d'un marché de travaux selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation d'un réseau d'assainissement eaux usées et eaux pluviales chemin des Campanules à Cornas– sur la base d'un montant de travaux estimé à 267 522,68 €HT (tranche ferme : 169 592,57 € et tranche conditionnelle 97 930.11 € HT) soit 319 957,12 € TTC.

Article 2 : dit qu'après ouverture des plis de la Commission d'Appel d'Offres du 26 mars 2007, le marché de travaux est attribué à l'entreprise E.H.T.P./GUINTOLI de Tullins (38) pour un montant de :

- Tranche ferme : 124 232,48 € HT soit 148 582,05 €TTC
- Tranche conditionnelle : 80 041,38 € soit 95 729,49 € TTC

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au dit marché, ainsi qu'à solliciter l'ensemble des aides auprès des organismes concernés notamment le Conseil Général et l'Agence de l'Eau.

Article 4 : dit que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites en tant que de besoin au budget de la communauté de communes.

N° 12 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE TITULAIRE

Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président

DELIBERATION N°26-2007 :

Monsieur le Président expose.

- Vu le Code des Marchés Publics, et notamment l'article 22,
- Vu la délibération n°09-2004 du 1^{er} décembre 2004 par laquelle le conseil communautaire a désigné les membres de la commission d'appel d'offres,
- Vu la démission de Monsieur Yves JOUVET membre titulaire de la commission d'appel d'offres,
- Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Le conseil communautaire, après dépouillement des bulletins trouvés dans l'urne :

- Désigne comme membre titulaire
Monsieur Jacques PEREZ par 21 voix (unanimité).

N° 13 – STEP : REVERSEMENT DE CREDIT DE TVA A LA COMMUNE DE GUILHERAND-GRANGES

Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président

DELIBERATION N°27-2007 :

Monsieur le Président expose.

La STEP située à Guilherand-Granges est exploitée en régie directe par la Communauté de Communes dans le cadre d'un budget annexe assujetti à la TVA.

Avec le transfert de cet ouvrage à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2005, la commune de Guilherand-Granges ayant cessé son exploitation, a dû reverser aux services fiscaux la totalité de la TVA antérieurement déduite, correspondante au coût de la construction.

Cette TVA pouvant faire l'objet d'un transfert de droit à déduction au profit de la Communauté de Communes, celle-ci s'est vu reconnaître un crédit de TVA de 1 160 484,17 €.

Par délibération du 6 décembre 2006, le conseil communautaire s'est engagé à reverser à la commune de Guilherand-Granges le crédit de TVA remboursé par le Centre des Impôts dans la limite de 705 489 €.

Il est proposé aujourd'hui de reverser à la commune de Guilhaud-Granges le solde du crédit de TVA soit 454 995,17 € que la commune de Guilhaud-Granges adû elle-même reverser aux services fiscaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 21 voix pour (unanimité) :

- s'engage à reverser à la commune de Guilhaud-Granges le crédit de TVA acquis au titre des immobilisations de la STEP restant à rembourser par le centre des impôts, pour un montant de 454 995,17 €,
- charge Monsieur le Président de toutes les suites à donner.

N° 14 – QUESTIONS DIVERSES

Néant.

N° 15 – ARRETES DU PRESIDENT

Pas d'observations.

Fin de la réunion à 19 h 15

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Daniel BLACHE

Le Président,
HJ ARNAUD